

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 19 novembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le 19 novembre 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des membres du Conseil municipal élus suite au processus électoral 2013.
2. Ouverture de la séance.
3. Acceptation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.
5. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.
- 6. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 6.1 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 6.2 Confirmation des nominations - Maires suppléants et substituts du maire au Conseil de la MRC des Etchemins - Décembre 2013 à novembre 2017.
 - 6.3 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2014 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2014.
 - 6.4 Octroi du contrat de fournitures de bureau et de papeterie - Année 2014.
 - 6.5 Mandat à la MRC des Etchemins - Arrangements de taxes municipales et autres tarifications.
 - 6.6 Nominations sur les comités du conseil et les représentations au sein de certains organismes.
 - 6.7 Dépôt de l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013).

- 6.8 Autorisation d'appropriation au fonds général, à même l'excédent accumulé non affecté, une somme de 8 743,01 \$ pour payer les travaux de réfection de fenestration du bureau du directeur général - Édifice municipal.
- 6.9 Motion de félicitations aux candidates et candidats élus et réélus au sein des municipalités de la MRC des Etchemins suite au processus électoral 2013.
- 6.10 Autorisation de participation à la formation dispensée par l'UMQ aux nouveaux élus, les 30 novembre et 7 décembre 2013 à Saint-Georges.
- 6.11 Du 17 au 24 novembre 2013 - Proclamation de la "Semaine de la justice réparatrice".

7. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 7.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2012 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- 7.2 Permis d'intervention - Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec - Année 2014.
- 7.3 Octroi du contrat pour l'entretien et la fourniture des équipements d'éclairage public municipal du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2015.
- 7.4 Autorisation de paiement de la quote-part au Transport autonomie Beauce-Etchemin - Année 2014.
- 7.5 Facturation à la Municipalité de Saint-Odilon - Coût d'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang - Hiver 2013-2014.
- 7.6 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis de constat d'infraction à M. Patrice Maheux concernant une infraction à l'article 7.3 du règlement numéro 97-2009 concernant la prévention incendie à l'appartement numéro 7, sis au 247, 2^e Avenue.
- 7.7 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.
- 7.8 Détermination du mode de financement pour les travaux de réfection de voirie pour une partie de la route du Détour.

8. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 8.1 Nomination des membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles en référence au règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin - Mandat novembre 2013 à octobre 2014.
- 8.2 Demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 602 996 et 3 603 000.
- 8.3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 136-2013 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006.

9. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 9.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'association du "Hockey mineur des Etchemins" pour la saison 2013-2014.
- 9.2 Autorisation de signature - Entente pour l'aménagement d'une croix de chemin sur le terrain de M. Jean L'Heureux - Route du Sanctuaire.
- 9.3 Autorisation de signature - Contrat pour la réalisation d'un plan de communication pour la culture à Lac-Etchemin dans le cadre de l'entente de développement culturel.
- 9.4 Octroi du contrat de la phase II pour la production d'une brochure sur le patrimoine bâti et naturel de Lac-Etchemin.
- 9.5 Acceptation du Plan d'action proposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec par le Comité de suivi de la Politique culturelle dans le cadre de l'entente de développement culturel.

9.6 Autorisation de signature de la convention - Entente de développement culturel tripartite avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Caisse des Etchemins pour l'année 2014.

9.7 Participation de la municipalité au salon du VR 2014.

10. DOSSIER AUTRE(S) :

10.1 Motion de félicitations - Mme Lilianne Tremblay.

11. Approbation de la liste des comptes.

12. Lecture de la correspondance.

13. Affaires nouvelles :

13.1 Souscription(s) diverse(s) :

a) Demande de l'organisme "Opération Nez rouge des Etchemins" - Hiver 2013.

b) Adhésion 2014 à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

c) Participation de la municipalité (achat de 2 billets) au "Souper-bénéfice du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins".

d) Participation de la municipalité (achat de 2 billets) à l'activité annuelle "Déjeuner de solidarité".

14. Période d'intervention des membres du conseil.

15. Période de questions des citoyens.

16. Levée de la séance.

1. ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLUS SUITE AU PROCESSUS ÉLECTORAL 2013

Le directeur général confirme les assermentations de MM. les conseillers Paul Poulin et Serge Plante qui ont été effectuées préalablement à la présente séance (2013-10-07 et 2013-10-09) et à l'intérieur des délais légaux prévus, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et référendums et invite, à tour de rôle, chacun des candidats élus et réélus (Harold Gagnon, Judith Leblond, André Turmel, Jean-Guy Gosselin et Sylvain Drouin) suite au scrutin de l'élection générale du 3 novembre 2013 à prononcer le serment solennel affirmant leur engagement d'exercer leur fonction de conseiller conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

199-11-2013

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

200-11-2013
4.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

5.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire dépose et fait lecture du rapport qu'il a préparé sur la situation financière actuelle de la municipalité.

Le maire informe les gens que ces informations seront publiées dans le journal municipal "L'Info du Lac", édition de décembre 2013, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

201-11-2013
6.1

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 12 novembre 2013, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, en l'occurrence ceux du maire Harold Gagnon, de la conseillère Judith Leblond et des conseillers Paul Poulin, Serge Plante, André Turmel, Jean-Guy Gosselin et Sylvain Drouin.

Adoptée à l'unanimité.

202-11-2013
6.2

CONFIRMATION DES NOMINATIONS - MAIRES SUPPLÉANTS ET SUBSTITUTS DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DES ETCHEMINS - DÉCEMBRE 2013 À NOVEMBRE 2017

Considérant que le directeur général/secrétaire-trésorier a présenté, lors de la présente séance, un tableau descriptif des périodes et de l'ordre d'alternance des conseillers pour l'occupation du poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Etchemins pour la période s'échelonnant de décembre 2013 à novembre 2017, ceci à la demande du maire Harold Gagnon;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le tableau déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier qui identifie les périodes ainsi que l'ordre d'alternance des conseillers pour l'occupation du poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Etchemins pour la période de décembre 2013 à novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

6.3

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Serge Plante, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2014 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2014.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Plante, conseiller

203-11-2013
6.4

OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE - ANNÉE 2014

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de deux (2) papeteries afin de recevoir des offres pour la fourniture de papeterie et d'articles de bureau pour l'année 2014;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme, soit :

Informatique Audoir inc. Lac-Etchemin 3 601,50 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture de la papeterie et des fournitures de bureau soit adjugé au soumissionnaire "Informatique Audoir inc." de Lac-Etchemin, conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission et en référence au règlement numéro 08-2002 intitulé "Règlement concernant la politique d'achat de la Municipalité de Lac-Etchemin".

Adoptée à l'unanimité.

204-11-2013
6.5

MANDAT À LA MRC DES ETCHEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES ET AUTRES TARIFICATIONS

Considérant que des arrérages de taxes municipales pour l'année 2013 sont dus par certains contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que des avis de rappel de même qu'une mise en demeure furent expédiés au contrevenant;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes impayées quatre (4) immeubles correspondant aux numéros matricules suivants :

- 0340-27-2143 lot 3 601 879
- 0340-32-8146 lot 3 601 885
- 0936-69-5334 lot 3 603 047
- 9941-25-9221 lot 4 341 685

QU'au moment de la mise en vente, M. Harold Gagnon, maire ou M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

-205-11-2013
6.6

**NOMINATIONS SUR LES COMITÉS DU CONSEIL ET LES
REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES**

Considérant l'élection de nouveaux élus au sein du Conseil municipal;

Considérant la décision de tous les membres formant le nouveau conseil de partager entre-eux la représentation sur les différents comités du conseil et au sein de certains organismes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE la grille descriptive des comités et des organismes municipaux ainsi que les noms des conseillers mandatés par le conseil pour le représenter soit acceptée, telle que ci-dessous détaillée;

**NOMINATIONS SUR LES COMITÉS DU CONSEIL ET LA
REPRÉSENTATION AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES**

**(Adopté par la résolution numéro 205-11-2013 du Conseil municipal lors de la
séance ordinaire du 19 novembre 2013)**

Comités/Noms	Paul Poulin	Serge Plante	Judith Leblond	André Turmel	Jean-Guy Gosselin	Sylvain Drouin
Observateur au CA de la Coopérative de solidarité du Mont-Orignal					X	
Comité consultatif d'urbanisme (2 dont 1 à titre de président)		X Président				X
Office municipal d'habitation de Lac-Étchemin (2)	X	X				
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins (1)	X					
Président du Comité de la Politique familiale et des aînés + responsable des questions familiales (1)					X	
Président de la Commission des loisirs (1)			X			
Représentants municipaux au Comité d'embellissement (2)				X	X	
Représentant au Comité culturel de l'Auditorium de l'école des Appalaches (1)			X			
Représentant au Comité de la bibliothèque municipale L'Élan (1)				X		
Responsable du Comité des assurances de dommages (1)	X					
Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (3)	X	X				X
Président du Comité de suivi de la Politique culturelle (1)				X		
Représentant municipal au CA de l'Éco-Parc des Etchemins (1)			X			
Responsable municipal de la protection du bassin versant du Lac-Étchemin		X				
Comité du 150 ^e de Lac-Étchemin						X
Comité patronal de négociation Maire + un conseiller			X			

Adoptée à l'unanimité.

206-11-2013
6.7

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF PORTANT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN (PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2013)

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Étchemin (période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Étchemin (période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013) (Réf: Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

Adoptée à l'unanimité.

207-11-2013
6.8

AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ, UNE SOMME DE 8 743,01 \$ POUR PAYER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE FENESTRATION DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - ÉDIFICE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la municipalité défraie les travaux de réfection de fenestration du bureau du directeur général - Édifice municipal pour un montant net de "8 743,01 \$" à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

6.9

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATES ET CANDIDATS ÉLUS ET RÉÉLUS AU SEIN DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES ETCEMINS SUITE AU PROCESSUS ÉLECTORAL 2013

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur des maires et des conseillers élus et réélus des municipalités en élection au sein de la MRC des Etchemins, lors de la tenue du scrutin de dimanche le 3 novembre 2013, plus spécifiquement, Mmes les mairesses Martine Boulet de Saint-Benjamin, Sylvie Lajoie de Saint-Louis-de-Gonzague et de MM. les maires Gilles Gaudet de Sainte-Aurélie, Réjean Bédard de Saint-Cyprien, Adélarde Couture de Saint-Camille-de-Lellis, Denis Beaulieu de Sainte-Justine, Hector Provençal de Sainte-Rose-de-Watford, Denis Boutin de Sainte-Sabine, Denis Laflamme de Saint-Luc-de-Bellechasse, Émile Lapointe de Saint-Magloire, Richard Couët de Saint-Prosper et Jean Paradis de Saint-Zacharie.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P. OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

208-11-2013
6.10

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION DISPENSÉE PAR L'UMQ AUX NOUVEAUX ÉLUS, LES 30 NOVEMBRE ET 7 DÉCEMBRE 2013 À SAINT-GEORGES

Considérant l'élection de nouveaux membres du conseil;

Considérant le désir de la municipalité de permettre à ces personnes d'ajouter à leurs connaissances les principales notions du domaine municipal;

Considérant l'intérêt de ces nouveaux membres du conseil envers la formation pour les nouveaux élus dispensée par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Mme Judith Leblond et M. Jean-Guy Gosselin à participer à la formation donnée par l'UMQ, les 30 novembre et 7 décembre 2013, à Saint-Georges de Beauce;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents à ladite formation.

Adoptée à l'unanimité.

209-11-2013
6.11

DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2013 - PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE"

Attendu que, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voit en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que, la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non

punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres;

Attendu que, cette année, le thème de la "Semaine de la justice réparatrice", « *Au cœur de l'innovation* », donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente, la semaine du 17 au 24 novembre 2013, "*Semaine de la justice réparatrice*".

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

210-11-2013
7.1

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2012 SELON LES EXIGENCES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2012;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 7 octobre 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les résultats obtenus pour l'année 2012 en date du 5 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité.

211-11-2013
7.2

PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ANNÉE 2014

Considérant que la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux, sauf lors de bris d'aqueduc, d'égout et autres travaux urgents qui peuvent être effectués avant l'obtention dudit permis, surtout si ceux-ci surviennent le soir ou les fins de semaine, mais dans ce cas la demande doit être complétée dans les plus brefs délais et transmise au ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

212-11-2013
7.3

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA FOURNITURE DES
ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC MUNICIPAL DU 1^{ER} NOVEMBRE
2013 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2015**

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de firmes spécialisées pour l'entretien et la fourniture d'équipements pour l'éclairage public de la municipalité;

Considérant qu'une seule offre conforme a été déposée par la firme "Électricité André Langevin inc.";

Considérant que, suite à l'offre déposée, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement l'offre reçue et recommande l'adjudication des travaux à la firme "Électricité André Langevin inc.";

Considérant que le contrat pour l'entretien et la fourniture des équipements d'éclairage public municipal précédent est arrivé à échéance en date du 30 septembre 2013 et que pour le mois d'octobre 2013 aucun contrat n'était en vigueur, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'autoriser la firme "Électricité André Langevin inc." d'offrir et de réaliser les mêmes services habituels au tarif de ce nouveau contrat (1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2015);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie pour une période de deux (2) ans (1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2015) ainsi que pour le mois d'octobre 2013 à la firme "Électricité André Langevin inc.", l'entretien et la fourniture d'équipements pour l'éclairage public de la municipalité, le tout conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

213-11-2013
7.4

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU TRANSPORT
AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMIN - ANNÉE 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte d'adhérer au réseau de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2014;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de payer sa quote-part fixée au montant maximal de 7 127,75 \$ pour l'année 2014;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les tarifs chargés aux usagers;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin reconnaisse Ville Saint-Georges comme municipalité mandataire.

Adoptée à l'unanimité.

214-11-2013
7.5

FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON - COÛT D'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE DU 10^E AU 12^E RANG - HIVER 2013-2014

Considérant qu'à la demande de la Municipalité de Saint-Odilon, notre municipalité entretient en hiver, depuis plusieurs années, une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QU'un montant de 900 \$ soit demandé à la Municipalité de Saint-Odilon pour l'entretien pour la période de l'hiver 2013-2014, par notre municipalité, d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang appartenant à la Municipalité de Saint-Odilon.

Adoptée à l'unanimité.

7.6

DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS DE CONSTAT D'INFRACTION À M. PATRICE MAHEUX CONCERNANT UNE INFRACTION À L'ARTICLE 7.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 97-2009 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE À L'APPARTEMENT NUMÉRO 7, SIS AU 247, 2^E AVENUE

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par le Directeur de la sécurité incendie d'un avis de constat d'infraction à M. Patrice Maheux concernant l'absence d'un avertisseur de fumée conforme aux dispositions de l'article 7.3 du règlement numéro 97-2009 concernant la prévention incendie à l'appartement numéro 7, sis au 247, 2^e Avenue.

215-11-2013
7.7

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2014, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	131 114 \$
Dépenses :	198 630 \$
Déficit :	67 516 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	6 752 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

216-11-2013
7.8

DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE POUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DU DÉTOUR

Considérant que la municipalité avait prévu des travaux de réfection de voirie d'une partie de la route du Détour lors de l'adoption du budget 2013;

Considérant que les coûts de réfection s'élèvent au montant total net de 73 866,92\$;

Considérant qu'une partie desdits coûts sont déboursés par le fonds de réfection et entretien des rues publiques soit un montant de 33 571,92 \$ et que le résiduel pour un montant de 40 295 \$ est financé par le programme TECQ;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la municipalité affecte un montant de 33 571,92 \$ à même le fonds de réfection et entretien des rues publiques pour les travaux de réfection de voirie déjà réalisés pour une partie de la route du Détour.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

217-11-2013
8.1

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES EN RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2006 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - MANDAT NOVEMBRE 2013 À OCTOBRE 2014

Considérant l'article numéro 3-B du règlement numéro 67-2006, relativement à la composition du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles;

Considérant que les membres dudit comité sont désignés par résolution et pour une période d'un an (nomination en novembre de chaque année) par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le conseil désigne, par la présente résolution, M. le conseiller Serge Plante et représentant du CCU (Comité consultatif d'urbanisme), MM. les conseillers Paul Poulin et Sylvain Drouin, comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles pour le mandat couvrant la période de novembre 2013 à octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

218-11-2013
8.2

DEMANDE D'AUTORISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LES LOTS 3 602 996 ET 3 603 000

Attendu que le projet du demandeur (M. Patrice Roy) qui désire vendre le lot 3 603 000 qu'il possède en indivision avec son ex-conjointe et une partie du lot 3 602 996 qu'il possède seul, à un même acheteur qui possède déjà le lot 3 602 999 contigu à ceux faisant l'objet de la présente demande. La partie conservée par le demandeur serait de 16.16 hectares sur laquelle on retrouve déjà des bâtiments dont une résidence, remises et qui était utilisée pour l'élevage de chevaux, activité que le demandeur prévoit recommencer si la présente demande est acceptée (utilisation à une fin autre que l'agriculture). Un droit de passage pour l'acheteur devrait également être créé dans le chemin existant présentement sur cette partie du lot 3 602 996 pour lui permettre l'accès à sa propriété actuelle;

Attendu que ledit lot est localisé dans la zone 95-F au sens du règlement de zonage numéro 62-2006. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées sont autorisées à titre d'usage principal sur un terrain. En conséquence, le projet est conforme au règlement de zonage numéro 62-2006;

**POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1):

1. Le potentiel des lots et des lots avoisinants est de classe 7 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation du lot à des fins agricoles est restreinte en raison de la classe de sol.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006. Sur la partie du lot 3 602 996 à être vendue et le lot 3 603 000, il s'agit de boisé où se trouvait également une ancienne carrière maintenant non exploitée, sur un terrain à fort escarpement rocheux. L'emplacement que désire se conserver le demandeur est en partie en pacage, en boisé pour le reste, avec un chemin forestier en son centre. De nombreux bâtiments se trouvent sur cet emplacement et il y a même une tour de télécommunication sur une partie du lot 3 602 997.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en-dehors de la zone agricole. Cependant, dans le contexte, cette disposition n'est pas applicable.
6. Le présent projet n'aura pas pour effet de rendre le secteur hétérogène.
7. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
8. La partie de lot visée par ladite demande sera utilisée pour les mêmes fins, soit pour l'élevage de chevaux et résidentiel.
9. Ce point est non applicable.
10. Ce point est non applicable.
11. Ce point est non applicable.

Adoptée à l'unanimité.

219-11-2013
8.3

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2013
AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-
2006 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE suite à la présentation du deuxième projet de règlement numéro 136-2013 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006;

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du deuxième projet de règlement numéro 136-2013 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

9. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

220-11-2013
9.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU "HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS" POUR LA SAISON 2013-2014**

Considérant le désir commun de la municipalité et de l'association du "Hockey mineur des Etchemins" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'association du "Hockey mineur des Etchemins" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité.

221-11-2013
9.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CROIX DE CHEMIN SUR LE TERRAIN DE M. JEAN L'HEUREUX - ROUTE DU SANCTUAIRE**

Considérant que la croix de chemin de la route du Sanctuaire doit être démontée pour des raisons de sécurité;

Considérant que le Conseil municipal a l'intention de procéder à son remplacement;

Considérant qu'une entente avec le propriétaire du terrain doit être conclue pour définir les modalités pour les prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, une entente à intervenir avec M. Jean L'Heureux concernant l'installation d'une croix de chemin sur le lot 3 601 995.

Adoptée à l'unanimité.

222-11-2013
9.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION POUR LA CULTURE À LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Considérant que le Comité de suivi de la Politique culturelle désire offrir un contrat pour la réalisation d'un plan de communication pour la culture à Lac-Etchemin;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la présente entente de développement culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le contrat à intervenir entre M. Denis Olivier de Lac-Etchemin et la municipalité;

QUE le Conseil municipal verse une somme maximale de 3 000 \$ pour la durée du contrat selon les clauses prévues dans ce dernier.

Adoptée à l'unanimité.

223-11-2013
9.4

OCTROI DU CONTRAT DE LA PHASE II POUR LA PRODUCTION D'UNE BROCHURE SUR LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL DE LAC-ETCHEMIN

Considérant la réalisation de la première phase de recherche (inventaire du patrimoine bâti et paysager) a été produit avec un grand professionnalisme et à la grande satisfaction du Comité de suivi;

Considérant que le Comité propose de poursuivre la réalisation du mandat par la même firme;

Considérant que Ruralys a déposé une offre de service pour la deuxième phase qui répond aux discussions et échanges avec le comité de suivi de la Politique culturelle pour un montant de 10 000 \$ (taxes en sus);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme Ruralys de La Pocatière, la production de la brochure sur le patrimoine bâti et naturel conformément aux spécifications inclut dans l'offre de service produite et datée du 18 octobre 2013;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents et assure le suivi dudit dossier avec la firme.

Adoptée à l'unanimité.

224-11-2013
9.5

ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION PROPOSÉ AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC PAR LE COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Considérant que les membres du conseil ont accepté, lors de la séance de travail, tenue le 12 novembre 2013, le projet du plan d'action, proposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec par le Comité de suivi de la Politique culturelle pour l'année 2014;

Considérant que le plan d'action prévoit une aide financière de 10 000 \$ de la part du ministère, un montant de 5 000 \$ de la part de la Caisse Desjardins des Etchemins et un investissement de 17 000 \$ de la part de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte, par la présente, le plan d'action proposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec par le Comité de suivi de la Politique culturelle.

Adoptée à l'unanimité.

225-11-2013
9.6

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TRIPARTITE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA CAISSE DES ETCHEMINS POUR L'ANNÉE 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du prochain plan d'action présenté au ministère qui précise les objectifs, les actions et les modalités financières pour la durée de l'entente;

Considérant que la recommandation du Comité de suivi de la Politique culturelle est favorable à son adoption;

Considérant qu'une convention doit être signée entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Harold Gagnon, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer ladite convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec la Caisse Desjardins des Etchemins et la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

226-11-2013
9.7

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU SALON DU VR 2014

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin participe financièrement au Salon du VR 2014 (Stade olympique du 6 au 9 mars 2014) en partenariat avec le Centre local de développement des Etchemins et le propriétaire de Camping Lac-Etchemin pour un montant de 392 \$ plus les taxes pour la location d'un kiosque.

Adoptée à l'unanimité.

10.

DOSSIER(S) - AUTRES :

10.1

MOTION DE FÉLICITATIONS - MME LILIANNE TREMBLAY

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Lilianne Tremblay de Lac Etchemin qui s'est vue décerner la Médaille du bénévolat Virginie Fournier des mains du député ministre fédéral de Lévis-Bellechasse, M. Steven Blaney, au cours d'une brève cérémonie à la chapelle Sainte-Anne-des-Montagnes de Saint-Damien en octobre dernier.

Ce prix honorifique vise à rappeler le dévouement de Virginie Fournier (1848-1890), véritable pionnière qui a consacré sa vie pour les démunis, les pauvres et les orphelins et qui a fondé la congrégation religieuse des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Madame Lilianne Tremblay de Lac-Etchemin a d'abord été bénévole à la bibliothèque l'Élan de Lac- Etchemin pendant plus de dix ans pour ensuite se consacrer à

d'autres activités bénévoles telles que responsable pour la troupe bénévole de théâtre "Les Bons Vivants". Elle est aussi organisatrice de la rencontre intergénérationnelle de Noël.

Le Conseil municipal est heureux d'honorer Mme Tremblay, une bénévole faisant preuve d'un dévouement exemplaire pour toute la collectivité lacetcheminoise.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

227-11-2013
11.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 278 073,10 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot", et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 119 194,03 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

12.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

4 octobre 2013

Remerciements de la part de l'O.T.J. Ste-Germaine Station pour le don d'un air climatisé qui sera utile lors des soupers et activités estivales.

8 octobre 2013

Réception d'un courriel adressé au maire de Bell qui, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, a dévoilé les noms des dix-sept organismes communautaires québécois bénéficiaires du Fonds communautaire "Bell cause pour la cause 2013". Cette année, le Groupe d'entraide L'Éveil (pour personnes atteintes de maladie mentale), qui œuvre à Lac-Etchemin, recevra un montant de 30 000 \$.

15 octobre 2013

Lettre de Postes Canada mentionnant la réduction des heures d'ouverture pendant les jours de semaine au bureau de poste de Ste-Germaine Station à compter du **18 novembre 2013**. Les nouvelles heures d'ouverture à ce bureau de poste seront les

suivantes : **Lundi au vendredi (sauf le jeudi) : 11 h à 15 h 30, le jeudi : 11 h à 17 h.** Les clients du service de cases postales continueront à avoir accès à la salle des cases en tout temps. Aucun changement ne sera apporté à la gamme des services offerts.

13.

AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

228-11-2013
13.1-a)

DEMANDE DE L'ORGANISME "OPÉRATION NEZ ROUGE DES ETCHEMINS" - HIVER 2013

Considérant que "Opération Nez rouge des Etchemins" est un organisme qui dispense un service inestimable à la population;

Considérant que les revenus générés par ce service bénévole sont versés à des organismes dédiés principalement à la cause des jeunes;

Considérant que "Opération Nez rouge des Etchemins" sollicite une aide technique de la part de la municipalité afin de faciliter les activités de raccompagnement;

Considérant que seule la municipalité est en mesure de fournir l'aide demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise les dirigeants de "Opération Nez rouge des Etchemins" à se servir de la base radio FM de la municipalité pour la durée de la campagne 2013;

QUE la direction de "Opération Nez rouge des Etchemins" demande à ses bénévoles d'utiliser la radio de façon sérieuse et strictement pour les fins de cette opération de prévention de la conduite avec facultés affaiblies;

QUE la municipalité accorde de plus une aide financière de 100 \$ à "Opération Nez rouge des Etchemins" en guise d'encouragement.

Adoptée à l'unanimité.

229-11-2013
13.1-b)

ADHÉSION 2014 À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE (AQLPA)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère comme membre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2014 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

230-11-2013
13.1-c)

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ (ACHAT DE 2 BILLETS) AU "SOUPER-BÉNÉFICE DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LES ETCHEMINS"

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets, au coût de 40 \$ l'unité, pour participer au souper-bénéfice annuel du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins le 15 novembre 2013 au Centre des arts et de la culture dès 17 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

231-11-2013
13.1-d)

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ (ACHAT DE 2 BILLETS) À L'ACTIVITÉ ANNUELLE "DÉJEUNER DE SOLIDARITÉ"

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets, au coût de 15 \$ l'unité, pour participer au déjeuner de solidarité le 24 novembre 2013 au Centre de santé et des services sociaux des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

14.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire invite les membres du conseil qui le désirent, à prendre la parole à l'occasion de cette première séance ordinaire de début de mandat pour le présent Conseil municipal suite au scrutin du 3 novembre dernier. Tour à tour, Mme la conseillère Judith Leblond et MM. les conseillers Sylvain Drouin, Jean-Guy Gosselin, André Turmel, Serge Plante et Paul Poulin prennent la parole et s'adressent aux gens présents dans la salle.

Pour compléter, M. le maire s'adresse aux gens présents dans la salle concernant certains dossiers majeurs qui retiendront l'attention du Conseil municipal au cours du présent mandat.

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

- Regarder la possibilité de demander au MTQ de planifier la pose d'accotements asphaltés le long de la route 277 de la sortie Est de la Municipalité de Lac-Etchemin jusqu'à l'intersection de la route 204 vers Sainte-Justine.
- Certains contribuables présents dans la salle demandent au conseil de revoir sa position concernant la réglementation des conteneurs sur le territoire municipal.
- Information demandée au conseil sur ses intentions en regard de l'asphaltage des rangs 2 et 12.

16.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER